



FICHE TECHNIQUE DE L'EXPOSITION NATIONALE 2025 DE LA CIMADE REFUSER LA VIOLENCE DES FRONTIÈRES

L'exposition *Refuser la violence des frontières* est une création de La Cimade. Elle est le fruit d'une adaptation du Petit guide [Refuser la violence des frontières](#) qui est téléchargeable sur le site de La Cimade

Intention : Aujourd'hui, les frontières sont protéiformes : matérialisées ou non, extensibles, diffuses, à l'intérieur ou disjointes du territoire. Leur gestion est de plus en plus externalisée mais aussi de plus en plus lucrative... Et surtout les frontières sont de plus en plus meurtrières. Nourrie de l'expérience de La Cimade auprès des personnes étrangères et de ses partenariats à l'international, l'exposition *Refuser la violence des frontières* alerte sur les violations des droits humains générées dans ces espaces par les politiques migratoires.

Public : Tout public à partir du lycée.

Formellement cette exposition est constituée de **13 panneaux**

Côté texte, les explications et analyses de la situation sont complétées par des « tranches de vie » qui viennent rappeler que cette fabrique de sans-papiers affecte la vie de « vrais gens » : des personnes avec un nom, une famille, du travail, des peurs, des envies, des ambitions ... Quant aux illustrations, elles sont signées de Pénélope Paicheler et leur humour a tout ce qu'il faut de grinçant pour traduire la violence et le cynisme de l'administration française, sans jamais tomber dans le désabusé pour autant.

Support : 13 panneaux en bâche légère de 60 x 100 cm avec baguettes en haut et en bas et 2 œillets sur la baguette du haut (prévoir des crochets)

Disponibilité : Une à trois par région

Transport : Les 13 panneaux sont roulés dans un carton de manière à faciliter l'envoi de l'exposition par la poste.

Aperçu des panneaux suivants ci-dessous :

LIBERTÉ DE CIRCULATION POUR... CERTAIN·E·S

Les frontières, telles que nous les entendons aujourd'hui, n'ont pas toujours existé. Elles sont apparues formellement en Europe en 1648 avec la fin de la guerre de 30 ans. Quant aux visas, ces « laissez-passer » pour entrer dans un pays, ils furent inventés au XIX^e siècle. La liberté de circulation des personnes dépend fortement de leur usage.



Et l'usage que l'Union européenne et ses États membres font des visas est clairement discriminant :

- C'est sur la base de la nationalité qu'un visa est requis ou non pour entrer en Europe.
- Les conditions exigées pour obtenir un visa varient d'une nationalité à l'autre.
- Plus la nationalité est perçue comme présentant « un risque migratoire », plus les conditions sont contraignantes.

En France, ces discriminations visent surtout les ressortissantes du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est.



Mamans ! Pourquoi t'es jamais venue nous voir ?
Pour la Déclaration universelle des droits de l'Homme !

Les refus de visa entravent la mobilité des personnes qui n'ont pas l'intention d'émigrer et contraignent les autres à emprunter des voies d'entrée de plus en plus dangereuses. Cela crée aussi des inégalités entre français·es, puisque pour celles et ceux qui sont d'origine étrangère, il peut être très compliqué, voire impossible, de faire venir leur famille ne serait-ce que pour une simple visite.

En 2025, les français·es peuvent se rendre sans visa dans 132 pays, les Malien·nes dans 32 pays et les Afghanes dans seulement 6 pays.

ARTICLE 13 : Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

VRAIMENT ?

La Cimade Charente pose par écrit

2

ET SCHENGEN DANS TOUT ÇA ?

La libre circulation des personnes est un principe de l'Union européenne. Au sein de l'espace Schengen qui réunit la quasi-totalité de ses États membres, le caractère systématique des contrôles d'identité aux frontières communes est censé être supprimé, sauf dans les cas exceptionnels d'une menace grave pour l'ordre public ou de sécurité intérieure.

Or, depuis 2015, de nombreux pays, dont la France, ont régulièrement rétabli des contrôles à leurs frontières internes en dehors des cas exceptionnels.



LEUR BUT : freiner l'immigration.
LEUR PRÉTEXTE : lutter contre le terrorisme.

DES FRONTIÈRES TOUJOURS PLUS INTÉRIEURES

Vous cherchez du travail dans un autre département ?



En France, aux frontières espagnole et italienne, les contrôles se font sur une bande intérieure de plusieurs kilomètres, dans les trains, les cars, aux péages...

La frontière est devenue subjective. Toute personne perçue comme migrante est portée de la frontière.

À Mayotte, les personnes dont la validité du titre de séjour ne dépasse pas un an doivent obtenir un visa pour se rendre dans un autre département français. Or, ces visas sont très peu octroyés et même après des années sur place, la plupart des personnes n'obtiennent pas de carte pluri-annuelle et doivent renouveler leur droit au séjour tous les ans.

Résultat : ce régime d'exception fait de Mayotte une véritable nasse.

La Cimade Charente pose par écrit

3

DES MURS ET DES CLÔTURES ANTI-INTRUSION



Ha enfin !... Ils ont trouvé les sous pour le construire, ce nouvel hôpital !
Pas du tout ! Mon béton, c'est pour un gros mur le long de la frontière !

Rien qu'en Europe, 12 pays dont la France, ont érigé des barrières physiques au sein de l'espace Schengen ou aux frontières extérieures de l'Union européenne.

D'une longueur totale de 2 048 km en 2022 (contre 315 km en 2014), ce sont 18 clôtures ou murs qui se dressent devant les personnes exilées cherchant refuge en Europe.

Certains de ces obstacles sont dotés de lames de rasoir provoquant de graves lésions, d'autres produisent de puissantes décharges électriques potentiellement mortelles pour les personnes les plus fragiles.

MURS et CLÔTURES

— Ligne verte : Zone démilitarisée sous contrôle de l'ONU

Membres de l'UE et de l'Espace Schengen

Dont régions ultrapériphériques : les îles canaries (Espagne) et Madère (Portugal)

Membres de Schengen hors UE

Membre de l'UE hors Schengen



4

MILITARISATION ET MARCHÉ DE LA SÉCURITÉ

S'appuyant sur l'amalgame « migrations = terrorisme », la lutte contre l'immigration irrégulière aux frontières implique désormais les forces armées.

Les technologies de surveillance employées sont de plus en plus sophistiquées et onéreuses : drones, satellites, caméras thermiques, outils de reconnaissance biométrique, logiciels d'extraction de données cellulaires, détecteurs de mensonge...



Pour la période 2021-2027, l'Union européenne a prévu de consacrer 34,9 milliards d'euros de son budget pour renforcer les frontières et le contrôle migratoire. Autant d'argent qui profite largement aux entreprises privées spécialisées dans la sécurité, la défense et l'aéronautique.

Et puis, il faut faire marcher le petit artisanat local, c'est bon pour le PIB !

FRONTEX



Sur le terrain, le contrôle des frontières externes de l'Union européenne est confié à Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Elle intervient en mer, dans les airs, aux frontières terrestres et dans de grands aéroports y compris en dehors de l'UE. Elle organise des opérations d'expulsion et s'assure de la coopération des pays d'origine ou de transit. Son budget a explosé depuis sa création en 2005, passant de 6 à 845 millions d'euros en 2023.

À NOTER : Frontex n'est soumis à aucun contrôle indépendant garantissant le respect des droits humains.

La Cimade Charente pose par écrit

5

FICHER POUR MIEUX BLOQUER

Alors donc reprenons : Vous êtes fiché !

AGDREF, AR-PNA, DNA, EURODAC, EUROPOL, FAED, S, FNAEG, FPR, GESTEL, INTERPOL, OS, OSCAR, RMV2, SILS, TEZ, ZEEZ... ZEEZ... ZEEZ...

Une vingtaine de fichiers nationaux européens et internationaux de plus en plus interconnectés sont utilisés dans le contrôle de l'immigration.

Les personnes exilées sont maintenues sous haute surveillance, non seulement au passage des frontières mais à chaque étape de leur parcours ; lors d'une demande de visa, d'un titre de séjour, d'une procédure d'asile, etc.

Ces fichiers peuvent aussi servir aux personnes ayant fui des persécutions avec de faux papiers.

L'IA NON RÉGLEMENTÉE

Moi je dis : Pas de fichier sans feu !

Si fichier il y a, c'est qu'il vaut mieux avoir un œil sur eux...

EXEMPLE : le projet ITIFLOWS vise à anticiper les mouvements migratoires à partir d'une base de données contenant les empreintes digitales et les portraits de plus de 400 millions de personnes non-européennes. Son coût pour l'UE ? 4,8 millions d'euros !

Gros motif d'inquiétude : les IA utilisées dans les systèmes informatiques à grande échelle gérant les migrations ne sont pas soumises à l'AI Act, le texte européen qui réglemente l'intelligence artificielle pour prévenir les risques en matière de sécurité, de santé et de droits humains.

La Cimade Charnière pour l'autre

6

REPOUSER LES FRONTIÈRES AU-DELÀ DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne et certains de ses États membres sous-traitent le contrôle des migrations à des pays tiers afin de bloquer les personnes le plus en amont possible.

Les accords sont souvent apatiques et reposent sur différents marchandages. C'est le cas avec des pays du Balkans, dont l'adhésion potentielle à l'UE est mise dans la balance. Mais aussi avec la Turquie, la Tunisie, le Maroc, la Libye, le Sénégal, le Niger, la Mauritanie... Autant d'Etats où les droits humains ne sont pas toujours garantis.

L'externalisation du contrôle des frontières produit aussi l'**externalisation de la répression**. Tous les Etats du Maghreb ont notamment créé des délits de sortie irrégulière du territoire, y compris pour leurs propres ressortissants.

Des rafles sont opérées près des frontières et des rivages. C'est par milliers que des personnes en transit sont conduites loin de ces lieux, sans recours juridique et dans la plus grande précarité : du Maroc vers la Mauritanie, de l'Algérie vers le Mali et le Niger, de la Mauritanie vers le Sénégal et le Mali, etc.

Il ne s'agit donc plus seulement d'empêcher les candidats à l'exil d'atteindre le sol européen, mais de les empêcher de quitter le continent africain.

La Cimade Charnière pour l'autre

7

AU MÉPRIS DU DROIT D'ASILE

La Convention de Genève relative au statut des réfugié·e·s garantit le principe de non-refoulement, c'est-à-dire qu'elle interdit à un Etat de renvoyer une personne en recherche de protection.

Demandez l'asile ! UN DROIT ! NOTRE DROIT !

Où ils sont agacants, avec leurs petits traits internationaux ! Ignorons-les !

Allo la Libye ! On vous renvoie du monde ! YODON !! Meurtres, torture, viols, demandes de rançons, esclavage...

Or, des centaines de milliers de personnes exilées sont refoulées tout au long de leur parcours : lorsqu'elles parcourent le Sahara, tentent de fuir l'enfer libyen, traversent les Balkans ou l'Union européenne... Elles sont refoulées sans que le fondement de leur demande d'asile ne soit examiné ou sans qu'il leur soit permis de la déposer.

Alla hop ! Sloquap ! Crocodile ! Voulez-vous laisser ?

En Europe, de nombreux témoignages révèlent un « couloir de refoulements » en cascade depuis l'Autriche et l'Italie jusqu'à la Bosnie-Herzégovine ou la Serbie, via la Slovénie et la Croatie. Les personnes exilées sont souvent détenues hors de tout cadre légal : dans des commissariats, des conteneurs, ou des garages. Elles sont privées d'eau et de nourriture, sans possibilité de demander l'asile.

La Cimade Charnière pour l'autre

8

FRONTEX SUR LA SELLETTE

Entre mars 2020 et septembre 2021, Frontex a repoussé en mer au moins 957 personnes exilées arrivées dans les eaux territoriales européennes, parfois sans eau ni gilet de sauvetage.

La révélation de plusieurs scandales de ce type a contraint son directeur à démissionner, mais les pratiques de l'agence continuent d'être dénoncées.

Une embarcation sur deux repérée par Frontex en Méditerranée serait renvoyée en Libye.

UNE VIOLENCE DÉSHUMANISANTE

Biens confisqués, vêtements arrachés, passages à tabac, lâchers de chiens dressés à l'attaque, membres d'une même famille dispersés dans différents pays... la cruauté exercée aux frontières par les forces de l'ordre a pris une ampleur qui alarme jusqu'au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la Commission européenne.

En juin 2022, au moins 23 personnes qui tentaient de franchir les barrières de Melilla sont décédées sous l'offensive concertée de la Guardia civile espagnole et de la police marocaine.

NOUVELLES du JOUR
2 juillet 2022
MASSACRE PROTECTION DE LA FRONTIÈRE MAROCO-ESPAGNOLE
Le premier ministre espagnol socialiste Pedro Sanchez félicite les forces armées et le gouvernement marocain pour "le travail réalisé à la frontière".

En France, les forces de l'ordre sont particulièrement redoutées à la frontière avec l'Angleterre.

La Cimade Charnière pour l'autre

9

ISOLER POUR MIEUX FILTRER

Depuis 2015, l'Union européenne a développé l'approche hotspot pour les exilé·e·s parvenues aux portes de l'Europe en Italie et en Grèce.

Il s'agit de maintenir ces personnes dans des camps, le temps d'identifier celles qui seraient éligibles à l'asile – donc potentiellement « relocables » dans un autre pays membre – et les autres, qu'il ne reste qu'à expulser.



En 2021, l'UE a investi 276 millions d'euros pour remplacer les hotspots grecs jugés indignes par des « centres fermés à l'accès contrôlé », isolés des centres-villes. Les personnes déboutées du droit d'asile y sont enfermées dans l'attente de leur renvoi, les autres n'ont le droit d'en sortir qu'en journée et encore pas toujours. Si les conditions de vie y sont globalement meilleures, elles restent parfois très problématiques.

Mais surtout, la privation de liberté des personnes demandant l'asile est souvent illégale et impacte fortement leur santé mentale.



Dans les gares, ports et aéroports internationaux, la France a créé des zones d'attente où les personnes peuvent être enfermées jusqu'à 26 jours, sans être considérées comme entrées sur le territoire. Cela permet un traitement plus expéditif de leur demande d'asile. La majorité n'en sort que pour être expulsée.



La Cimade
Chambre sociale de l'ordre

10

FRONTIÈRES MORTIFÉRES

Les réductions drastiques des voies légales pour immigrer en Europe ne tarissent pas les arrivées pour autant.

Pour passer entre les mailles du filet, femmes, hommes et enfants tentent et retentent leur chance dans des itinéraires et moyens de plus en plus périlleux... jusqu'à y laisser leur vie.

Le nombre de personnes mortes de mauvais traitements, déshydratées, électrocutées, noyées, perdues en montagne ou asphyxiées dans un véhicule est en augmentation.

De 2014 à 2025, au moins 75 988 personnes sont décédées ou disparues dans le monde à une frontière, dont plus de 42 % en Méditerranée et plus de 67 % dans les zones Europe, Méditerranée et Afrique.

DES ÉTATS QUI SE DÉFAUSSENT DE LEURS RESPONSABILITÉS

Pour les familles, le deuil est souvent impossible. Faut de procédures systématiques d'identification entreprises par les États, la grande majorité de ces femmes, hommes et enfants décédés ou disparus restent anonymes, y compris lorsque leur corps est retrouvé.

Discours européen officiel :

La responsabilité de cette hécatombe incombe aux passeurs. L'urgence est au démantèlement des réseaux.

C'est parce qu'il est devenu impossible de franchir seul certains points de frontières que les réseaux criminels prospèrent : traite des êtres humains, racket, travail forcé, exploitation sexuelle, etc.



N° D'ASSISTANCE 0987 654 321
À LA DISPOSITION DES PROCHES

La Cimade
Chambre sociale de l'ordre

11

CRIMINALISATION DES EXILÉ·E·S

Comble du cynisme, la lutte contre les trafiquants est instrumentalisée contre les personnes exilé·e·s elles-mêmes.

Considérées comme des personnes à protéger jusqu'au début des années 1980, les candidat·e·s à l'asile sont présentée·s comme celles et ceux dont il faudrait se protéger, des criminel·le·s que les États ont pour mission de neutraliser.



En Grèce, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, des personnes, dont des mineur·e·s, sont poursuivies pour avoir piloté un bateau, secouru d'autres exilé·e·s ou aidé des membres de leur famille. Le plus souvent isolées et ignorantes de leurs droits, certaines sont condamnées à de lourdes peines de prison.

CONTRE LA SOLIDARITÉ

Les États tentent également de neutraliser les personnes solidaires. Les navires ou avions de sauvetage des ONG sont régulièrement bloqués au sol.

Les bénévoles ou citoyen·ne·s qui apportent une aide humanitaire (nourriture, couvertures, soins de première urgence, hébergement...) sont fréquemment intimidé·e·s, voire violenté·e·s par les forces de l'ordre.

L'amalgame entre trafiquant·e·s et aidant·e·s donne lieu à des poursuites pour aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier.

La Cimade
Chambre sociale de l'ordre

12

LA SOLIDARITÉ N'A PAS DE FRONTIÈRE



Ainsi, qu'elles tentent d'échapper aux persécutions, à la guerre, aux catastrophes dites « naturelles » ou à la pauvreté, une grande partie des personnes exilé·e·s est prise au piège de ce continuum d'entraves à la mobilité des populations du Sud vers le Nord. Un continuum composé de filtrage racial, de mise à l'écart, d' enfermement souvent arbitraire et d'expulsion.

Pour autant, en dépit des dangers et des représailles, comme à chaque époque, y compris les plus sombres, il se trouvera toujours des femmes et des hommes pour tenu·e·s la solidarité n'a pas de frontière.

POUR DES FRONTIÈRES RESPECTUEUSES DES DROITS HUMAINS, DEMANDEZ AVEC LA CIMADE

- Une politique de visa facilitant l'exercice du droit à la mobilité
- L'accès inconditionnel au territoire européen pour les personnes bloquées aux frontières extérieures
- Le respect du principe de libre circulation inconditionnelle dans l'Espace Schengen
- Le respect du principe de non-refoulement
- La fin de l'externalisation du contrôle des migrations
- Une coopération entre États basée sur des intérêts mutuels et le respect des droits humains
- La fin de l'approche hotspots, la fermeture des lieux de tri et d'enfermement
- La fin de la répression contre les personnes exilé·e·s souhaitant entrer en Europe
- Le respect du droit international de la mer
- L'identification systématique des personnes décédées aux frontières et l'information aux familles
- La défense de la solidarité conformément au principe de fraternité dont la valeur constitutionnelle a été reconnue par la France en 2018

La Cimade
Chambre sociale de l'ordre

13